

RCS : NICE Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01258 Numéro SIREN : 532 792 017 Nom ou dénomination : A.O.C. FILMS
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2022 sous le numéro de dépôt 6826

6826

AOC FILMS

Société par Actions Simplifiée à capital variable min de 6000 €
Acrea 12, quai Papacino - 06300 NICE
532 792 017 RCS NICE

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE DU 31/12/2018

L'an deux mille vingt,
le sept décembre
à quatorze heures

Les associés de la Société par Actions Simplifiée à capital variable minimum de 6000 € dénommée « AOC Films » dont le capital s'élève à 1.965.620 euros, divisé en 18788 actions de 115 euros chacune de valeur nominale, ont été consultés pour l'approbation des comptes de l'exercice du 31/12/2018, ceci conformément à l'article 15 des statuts et par lettre recommandée avec accusé de réception.

La date ultime à laquelle la société devra recevoir les bulletins de vote complétés a été fixée au 27/11/2020.

Le Président désigne Monsieur Edgar RECCO en tant que secrétaire de séance.

Ci-après sont exposés les résultats des votants :

• **Première résolution : Approbation des comptes 2018**

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, j'approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018.

Cette résolution est adoptée à 155 voix pour, et 1 abstention.

• **Deuxième résolution : Quitus**

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, je donne quitus.

Cette résolution est adoptée à 155 voix pour, et 1 abstention.

• **Troisième résolution : Affectation du résultat**

J'approuve la décision d'affecter les pertes de l'exercice clos le 31/12/2018, et qui se chiffrent à 132 930,87 € (cent trente-deux mille neuf cent trente Euros et 87 Cents), au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à 155 voix pour, et 1 abstention.

• **Quatrième résolution : Rémunération.**

J'approuve la décision de ne pas rémunérer le Conseil d'Administration et son Président Mr Faramarz KHALAJ.

Cette résolution est adoptée à 156 voix pour.

• **Cinquième résolution : Pouvoir - mandat**

Je donne tous pouvoirs à Mr Faramarz KHALAJ pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à 156 voix pour.

P. K. A

E

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le secrétaire de séance.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a stylized 'K' shape.

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a series of overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Fait en 5 exemplaires originaux

Roger MALDONADO

Expert-Comptable

Inscrit au tableau de l'Ordre -- Région de Marseille

Commissaire aux comptes

Inscrit près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Expert

près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

S.A.S

A.O.C. FILMS

**16, Avenue Edouard GRINDA
06200 NICE**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE
31/12/2018**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

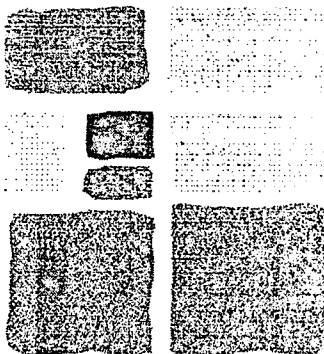
CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à NICE, le 15 janvier 2019

ROGER MALDONADO
Commissaire aux Comptes





RUFF & ASSOCIES

AVEC VOUS

SAS AOC FILMS

12 Quai Papacino
c/o ACREA
06300 NICE

Exercice du **01/01/2018** au **31/12/2018**



SAS AOC FILMS

12 Quai Papacino
c/o ACREA
06300 NICE

COMPTES ANNUELS du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Pages
- Rapport de présentation	1
- Bilan actif-passif	2 et 3
- Compte de résultat	4 et 5
- Détail des comptes bilan actif passif	6 à 8
- Détail Compte de résultat	9 et 10
- Annexe	11 à 14
- Liasse 2065	15 et 16
- Liasses 2033-A à 2033-F	17 à 22
- Soldes intermédiaires de gestion	23

RUFF ET ASSOCIES

4 RUE DU DOCTEUR BARETY

06000 NICE

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SAS AOC FILMS
12 Quai Papacino
c/o ACREA
06300 NICE

relatifs à l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	770 081 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	Euros
- Résultat net comptable,	(132 931) Euros

Fait à NICE
Le 17/01/2020

Kevin KHESSOUMA
Expert-Comptable

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	301 855	238 544	63 311	122 313	- 59 002	- 48. 24
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 700	1 700				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	542 991	245 530	297 461	297 461		
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	1 472	1 472				
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	90 000	90 000				
	Autres immobilisations financières	144		144	1 843	- 1 699	- 92. 19
	Total II	938 162	577 245	360 916	421 618	- 60 701	- 14. 40
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 516		1 516	1 516		
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	530 049	220 000	310 049	313 443	- 3 394	- 1. 08
Comptes de régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé	90 045		90 045	90 045		
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	7 104		7 104	11 418	- 4 314	- 37. 78
	Charges constatées d'avance (3)	450		450		450	
	Total III	629 165	220 000	409 165	416 423	- 7 258	- 1. 74
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 567 327	797 245	770 081	838 040	- 67 959	- 8. 11

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	1 965 620	1 965 620		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	- 1 444 396	- 1 340 516	- 103 880	- 7.75
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	- 132 931	- 103 880	- 29 051	- 27.97
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	388 293	521 224	- 132 931	- 25.50
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	68 581	40 904	27 677	67.66
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 249	18 940	4 310	22.75
	Dettes fiscales et sociales	6 531	1 389	5 142	370.29
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	283 427	255 584	27 843	10.89
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	381 788	316 817	64 972	20.51
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		770 081	838 040	- 67 959	- 8.11

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

381 788

316 817

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				5 565	- 5 565	-100.00
Autres produits				102	- 102	-100.00
Total des Produits d'exploitation (I)				5 667	- 5 667	-100.00
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			16 440	43 741	- 27 301	-62.42
Impôts, taxes et versements assimilés			282	405	- 123	-30.44
Salaires et traitements				1 978	- 1 978	-100.00
Charges sociales			5 142	1 205	3 937	326.61
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			59 002	60 388	- 1 386	- 2.29
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			57	1 700	- 1 643	-96.62
Total des Charges d'exploitation (II)			80 924	109 418	- 28 494	- 26.04
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			- 80 924	- 103 751	22 827	22.00
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018	31/12/2017	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)		23	- 23	100.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI		23	- 23	100.00
2. Résultat financier (V-VI)		- 23	23	100.00
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	- 80 924	- 103 773	22 850	22.02
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	361		361	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	361		361	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	50 525	107	50 418	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 843		1 843	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	52 368	107	52 261	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	- 52 007	- 107	- 51 900	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	361	5 667	- 5 306	93.63
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	133 292	109 547	- 23 744	21.68
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	- 132 931	- 103 880	- 29 051	27.97

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

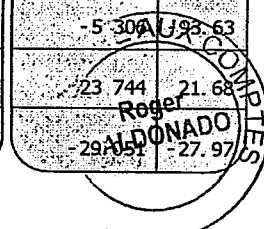
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

RUFF ET ASSOCIES



DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N-1 31/12/2017 12	Exercice N 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FRAIS D'ETABLISSEMENT		63 311.16	122 313.14	-59 001.98	-48.24
20130000	FRAIS LEVEE DE FONDS	301 854.75	301 854.75		
28013000	AMORT. FRAIS LEVÉE DE FONDS	-238 543.59	-179 541.61	-59 001.98	-32.86
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES					
20500000	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIR	1 700.00	1 700.00		
28050000	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIR	-1 700.00	-1 700.00		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		297 461.24	297 461.24		
23200000	FILM "DERNIER DIMANCHE À TIPAZ	431 392.18	431 392.18		
23200100	FILM "LA REINE CHRISTINE"	31 047.50	31 047.50		
23200200	PIÈCE "ANGEL BAY"	55 807.47	55 807.47		
23200300	FILM "PYRENNÉES"	24 744.00	24 744.00		
29320000	DEPRECIATION DES IMMOS EN COUR	-245 529.91	-245 529.91		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
21830000	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	1 471.93	1 471.93		
28183000	AMORT. MAT BUREAU & INFORMATIQ	-1 471.93	-1 471.93		
PRETS					
27483000	AVANCE S / EXPLOITATION	90 000.00	90 000.00		
29748000	DEPRECIATION AVANCES S/ EXPL	-90 000.00	-90 000.00		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		144.00	1 843.15	-1 699.15	-92.19
27500000	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSE	144.00	1 843.15	-1 699.15	-92.19
Total II		360 916.40	421 617.53	-60 701.13	-14.40
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES		1 516.40	1 516.40		
40910000	FRS - AVANCES, ACOMPTES	1 516.40	1 516.40		
AUTRES CREANCES		310 049.12	313 443.31	-3 394.19	-1.08
40900001	AVANCE FULDAWA	4 200.00	4 200.00		
40900002	AVANCE PHOTO MOVING	500.00	500.00		
44400000	ETAT IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	122.46	122.46		
44566000	TVA DEDUCTIBLE SUR A.B.S.	2 497.94	1 100.37	1 397.57	127.01
44566600	TVA DÉDUCTIBLE AV RJ	4 450.48	4 450.48		
44583000	REMBOURSEMT CREDIT TVA DEMANDE	5 124.00	6 755.00	-1 631.00	-24.15
44586000	TVA SUR FNP	1 343.33	1 865.00	-521.67	-27.97
45800200	COPRODUCTEUR BENJI FILMS	107 000.00	110 000.00	-3 000.00	-2.73
45800300	COPRODUCTEUR LES FILMS DE LA T	300 000.00	300 000.00		
45804000	COPRODUCTEUR SEMIRAMIS	3 000.00	3 000.00		
46700000	AUTRES COMPTES DEBIT. OU CREDI	360.91		360.91	
46710000	FINACURATE	100 050.00	100 050.00		
46720000	GIACOBBI	1 400.00	1 400.00		
49580000	PROV.DEP.COPRODUCTEURS	-220 000.00	-220 000.00		
CAPITAL SOUSCRIT - APPELE, NON VERSE		90 045.00	90 045.00		
45625000	ASSOCIES CAPITAL APP NON VERSE	90 045.00	90 045.00		
DISPONIBILITES		7 104.15	11 418.12	-4 313.97	-37.78
51210100	BPCA AVANT RJ		502.38	-502.38	NS
51230000	SOCIETE GENERALE	7 104.15	9 592.73	-2 488.58	-25.94
53100000	CAISSE SIEGE SOCIAL		1 323.01	-1 323.01	NS

ACTIF

RUFF ET ASSOCIES

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
CAPITAL	1 965 620.00	1 965 620.00		
10100000 CAPITAL	1 875 575.00	1 875 575.00		
10120000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE NON VE	90 045.00	90 045.00		
REPORT A NOUVEAU	-1 444 396.31	-1 340 515.98	-103 880.33	-7.75
11010000 RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTAT	-103 880.33		-103 880.33	
11900000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE DEBITE	-1 340 515.98	-1 340 515.98		
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	-132 930.87	-103 880.33	-29 050.54	-27.97
Total I	388 292.82	521 223.69	-132 930.87	-25.50
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	68 581.48	40 904.49	27 676.99	67.66
45530000 C/C MR KHALAJ	3 581.48	904.49	2 676.99	295.97
45550000 C/C MR GARREAU	40 000.00	40 000.00		
45805000 TORELOR PRODUCTIONS	25 000.00		25 000.00	
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	23 249.33	18 939.73	4 309.60	22.75
40110000 FOURNISSEURS	15 189.33	6 633.33	8 556.00	128.98
40810000 FRS - FACTURES NON PARVENUES	8 060.00	12 306.40	-4 246.40	-34.51
DETTE FISCALES ET SOCIALES	6 530.86	1 388.68	5 142.18	370.29
43731000 AUDIENS	5 142.18		5 142.18	
43743510 CMB	6.33	6.33		
43745110 TAXE APPRENTISSAGE	424.83	424.83		
43745210 AFDAS	957.52	957.52		
AUTRES DETTES	283 426.58	255 583.77	27 842.81	10.89
46781000 CREANCE PLAN RJ ADMIS	145 386.33	117 543.52	27 842.81	23.69
46783000 CREANCES RJ NON DECLAREES	37 311.05	37 311.05		
46784000 CREANCE PLAN RJ REJETEES	100 729.20	100 729.20		
Total IV	381 788.25	316 816.67	64 971.58	20.51
TOTAL GENERAL	770 081.07	838 040.36	-67 959.29	-8.11

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Chiffre d'affaires NET						
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES			5 564.58		- 5 564.58	-100.00
79110000 TRANSFERT DE CHARGES SOCIAL			5 564.58		- 5 564.58	NS
AUTRES PRODUITS			102.46		- 102.46	-100.00
75800000 PRODUITS DIVERS GESTION COURAN			102.46		- 102.46	NS
Total des Produits d'exploitation			5 667.04		- 5 667.04	-100.00
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	16 440.02		43 741.20		- 27 301.18	-62.42
60630000 FOURNIT. ENTRETIEN & PETIT EQU	16.88		57.42		- 40.54	-70.60
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES			95.99		- 95.99	NS
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	2 400.00		3 300.00		- 900.00	-27.27
61560000 MAINTENANCE			208.22		- 208.22	NS
61600000 PRIMES D'ASSURANCE			191.09		- 191.09	NS
62260000 HONORAIRES JURIDIQUES	3 804.15		19 833.33		- 16 029.18	-80.82
62261000 HONORAIRES COMPTABLES	9 180.00		9 100.00		80.00	0.88
62262000 HONORAIRES CAC	500.00		4 250.00		- 3 750.00	-88.24
62263000 HONORAIRES DIVERS			2 419.69		- 2 419.69	NS
62270000 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	- 552.66		1 433.91		- 1 986.57	NS
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS			29.40		- 29.40	NS
62570000 RECEPTIONS			200.58		- 200.58	NS
62600000 FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMM.	483.48		2 013.21		- 1 529.73	-75.98
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	608.17		608.36		- 0.19	- 0.03
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	282.00		405.42		- 123.42	-30.44
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE			14.80		- 14.80	NS
63330000 PART. EMPLOY. A FORM. PROF. C			41.62		- 41.62	NS
63511000 CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRIT	282.00		349.00		- 67.00	-19.20
SALAIRES ET TRAITEMENTS			1 977.89		- 1 977.89	-100.00
64110000 REM PERSONNEL INTERMITTENTS			1 977.89		- 1 977.89	NS
CHARGES SOCIALES	5 142.18		1 205.35		3 936.83	326.61
64511000 URSSAF INTERMITTENTS			489.82		- 489.82	NS
64521000 POLE EMPLOI INT			191.86		- 191.86	NS
64531000 AUDIENS I	5 142.18		226.59		4 915.59	NS
64581000 CONGES SPECTACLE			290.75		- 290.75	NS
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE			6.33		- 6.33	NS
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	59 001.98		60 387.57		- 1 385.59	- 2.29
68111000 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	59 001.98		60 370.61		- 1 368.63	- 2.27
68112000 IMMOBILISATIONS CORPORELLES			16.96		- 16.96	NS
AUTRES CHARGES	57.45		1 700.44		- 1 642.99	-96.62
65800000 CHARGES DIVERSES GESTION COURA	57.45		1 700.44		- 1 642.99	-96.62
Total des Charges d'exploitation	80 923.63		109 417.87		- 28 494.24	-26.04
Résultat d'exploitation	- 80 923.63		- 103 750.83		22 827.20	22.00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		22.50	-22.50	-100.00
66160000 INTERETS BANCAIRES		22.50	-22.50	NS
Total des Charges financières		22.50	-22.50	-100.00
Résultat financier		-22.50	22.50	100.00
Résultat courant avant impôts	-80 923.63	-103 773.33	22 849.70	22.02
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	360.91		360.91	
77510000 PRODUITS CESSON IMMO.INCORP.	360.91		360.91	
Total des Produits exceptionnels	360.91		360.91	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	50 525.00	107.00	50 418.00	NS
67120000 PENALITES AMENDES FISC. & PENA		107.00	-107.00	NS
67180000 AUT. CHARG. EXCEP. SUR OPER. G	50 525.00		50 525.00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 843.15		1 843.15	
67510000 VNC IMMO.INCORPORELLES	1 843.15		1 843.15	
Total des Charges exceptionnelles	52 368.15	107.00	52 261.15	NS
Résultat exceptionnel	-52 007.24	-107.00	-51 900.24	NS
Total des produits	360.91	5 667.04	-5 306.13	-93.63
Total des charges	133 291.78	109 547.37	23 744.41	21.68
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	-132 930.87	-103 880.33	-29 050.54	-27.97

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 11
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	12
Etat des provisions	12
Etat des échéances des créances et des dettes	13
Evaluation des immobilisations corporelles	13
Créances immobilisées	13
Disponibilités en Euros	14
Charges à payer	14
Charges et produits constatés d'avance	14

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société est en redressement judiciaire depuis le 28/04/2016 et un plan de continuation a été arrêté en date du 28/11/2017. La première annuité a été réglée le 08/11/2018.

Le siège social de la société a été transféré au 12 Quai Papacino C/O ACREA - 06300 NICE.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	301 855		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	544 691		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 472		
TOTAL	1 472		
Prêts, autres immobilisations financières	91 843		144
TOTAL	91 843		144
TOTAL GENERAL	939 861		144

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL				301 855	301 855
Autres immobilisations incorporelles TOTAL				544 691	544 691
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				1 472	1 472
TOTAL				1 472	1 472
Prêts, autres immobilisations financières			1 843	90 144	90 144
TOTAL			1 843	90 144	90 144
TOTAL GENERAL			1 843	938 162	938 162

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL	179 542	59 002		238 544
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	1 700			1 700
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 472			1 472
TOTAL		1 472			1 472
TOTAL GENERAL		182 714	59 002		241 716

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	59 002				
TOTAL GENERAL	59 002				



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	245 530				245 530
Sur autres immobilisations financières	90 000				90 000
Autres provisions pour dépréciation	220 000				220 000
TOTAL	555 530				555 530
TOTAL GENERAL	555 530				555 530

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	90 000	90 000	
Autres immobilisations financières	144	144	
Impôts sur les bénéfices	122	122	
Taxe sur la valeur ajoutée	13 416	13 416	
Groupe et associés	500 045	500 045	
Débiteurs divers	106 511	106 511	
Charges constatées d'avance	450	450	
TOTAL	710 688	710 688	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	23 249	23 249		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 531	6 531		
Groupe et associés	68 581	68 581		
Autres dettes	283 427	16 155	101 927	165 345
TOTAL	381 788	114 516	101 927	165 345

Des créances à hauteur de 37.311,05€ n'ont pas été déclarées au passif de la société. Elles font l'objet d'un suivi et un profit sera constaté au fur et à mesure des délais de prescription légale.

De la même façon, 100.729,20€ de créances sont toujours contestées. Une décision de première instance défavorable à la société font l'objet d'une procédure en appel.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur des actifs est déterminée grâce à une analyse extra comptable qui consiste à identifier toutes les charges activées depuis le premier exercice et de leur affecter un code projet et un code budgétaire.

Cette codification budgétaire est conforme au plan comptable du CNC. (Centre national du Cinéma). Les charges activées y sont réparties comme suit :

> Les Charges imputées aux Droit d'auteur subdivisées ainsi

- Ouvre Originale
- Adaptation
- Collaborations Diverses
- Réalisation
- Agents

> Les Charges en personnel

> Les Charges Sociales

> Les frais logistiques

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- Hébergement
- Transport
- Restauration

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

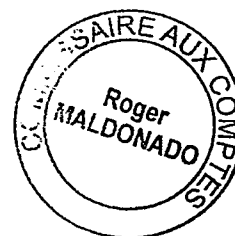
Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	
	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Total	8 060
	8 060

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	
	Montant
Charges d'exploitation	
Total	450
	450

KHALAJ FARAMARZ Président Conseil de Direction (S.A.S)



2

Roger MALDONADO

Expert-Comptable

Inscrit au tableau de l'Ordre – Région de Marseille

Commissaire aux comptes

Inscrit près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Expert

près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

S.A.S

A.O.C. FILMS

**16, Avenue Edouard GRINDA
06200 NICE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.A.S A.O.C. FILMS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la S.A.S A.O.C. FILMS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels concernant le plan de continuation de la société

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Président et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote nous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS A.O.C. FILMS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NICE, le 15 janvier 2020

ROGER MALDONADO
Commissaire aux Comptes

